PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / immeuble

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

Délimitation de la commune

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zone d'habitation

HAB-1 — Zone d'habitation 1

Zones mixtes

MIX-v — Zone mixte villageoise

MIX-r — Zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

BEP-a — Zone de bâtiments et d'équipements publics Aménagements

BEP-b — Zone de bâtiments et d'équipements publics Bâtiments

BEP-c — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Culte

BEP-s — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Sport

Zones d'activités

ECO-c1 — Zones d'activités économiques communales type 1

ECO-c1a — Zone d'activités économiques communale type 1a

ECO-c1b — Zone d'activités économiques communale type 1b "Féitsch"

ECO-r — Zone d'activités économiques régionale

SPEC — **Zones spéciales**

SPEC-a — Zone spéciale - Station - service

SPEC-c — Zone spéciale - Activités

SPEC-b — Zone spéciale - Fourniture agricole

JAR — **Zone de jardins familiaux**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Zones vertes :

AGR — **Zone agricole**

VERD — **Zone de verdure**

FOR — **Zone forestière** (BD-L-TC 2015)

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zones de servitude "urbanisation"

IP — Intégration paysagère

AB — Anti-bruit

IP-1 — Intégration paysagère-1

Z — Zoning

CE — Corridor écologique

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

couloir pour projets de mobilité douce

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

alignement d'une construction existante à préserver

construction à conserver

petit patrimoine à conserver

gabarit d'une construction existante

Légende complémentaire :

mur et muret à conserver

surface de type "canal" à conserver

Zones de risques naturels prévisibles

zone de risque d'éboulement ou de glissement de terrain

zone de risque "zone inondable"

Légende complémentaire

xxx-PAP-A-xx — zone délimitant les fonds soumis à un plan d'aménagement particulier approuvé (PAP-A)

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives

à l'aménagement du territoire

Plans directeurs sectoriels localisés à titre indicatif et non exhaustif

Plan directeur sectoriel primaire "paysages"

CV 04 — Coupure verte CV04 : Wincrange-Hamiville

Plan directeur sectoriel primaire "zones d'activités économiques"

25 ZAE — 25 - ZAE régionales Eselborn/Lentzweiler - existante

26 ZAE — 26 - ZAE régionales Eselborn/Lentzweiler - extension

Plan directeur sectoriel secondaire "stations de base pour réseaux publics de communications mobiles"

à la protection de la nature et des ressources naturelles

Zone « Habitats » (ZSC) réseau Natura 2000 - MAJ 06.10.23

Zone « Oiseaux » (ZPS) réseau Natura 2000 - MAJ 06.10.23

Zone protégée d'intérêt national

à la protection des sites et monuments nationaux

Informations complémentaires

Biotopes protégés (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)

surfacique, linéaire

Art.17/21/27 — Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée (articles 17 et/ou 21 et/ou 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)

Légende complémentaire (à titre indicatif)

Wincrange — toponyme

bâtiment démoli (orthophoto / visite des lieux)

cours d'eau (BD-L-TC 2015)

bâtiments inscrits par urbanistes à titre indicatif

courbe de niveaux, équidistance 5 m (BD-L-TC 2004)

élément protégé non répertorié par le PCN 2015 (uniquement pour protection communale)
Digitalisation sur base orthophoto 2018

© PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2015)
< COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE WINCRANGE

OBJET :

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
SECTION D'OBERWAMPACH
LOCALITÉ : **OBERWAMPACH**

4urba
URBANISME ET AMENAGEMENT
14, Rue Vauban - L-2663 LUXEMBOURG
TEL: (+352) 22 02 45 TEL: (+352) 46 57 61 E-MAIL: info@4urba.lu

ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
ANDREA WEIER
10, Am Beiebierg L-6973 RAMELDANGE
TEL: (+352) 34 82 82-1 FAX: (+352) 34 68 17 E-MAIL: info@bureau-weier.lu

INGÉNIEURS - CONSEILS
EFOR - ERSA
7, Rue Renert L-2422 LUXEMBOURG
TEL: (+352) 40 03 04-1 FAX: (+352)40 52 83 E-MAIL: info@efor-ersa.lu

INGÉNIEURS - CONSEILS
S-CONSULT
8, Rue des girondins L-1626 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TEL: (+352) 44 31 31-1 FAX: (+352)44 69 50 E-MAIL: ingsa@pt.lu

N

PLAN N° : PAG-OBE-OBE-01

DATE:	DESSINÉ:	CONTRÔLE:	Échelle:
21.11.2025	RM	AW	1/2500